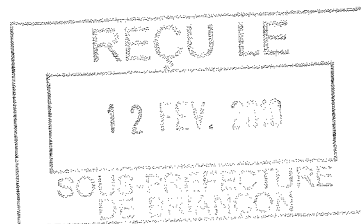




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 février 2010

Le 9 février 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 février 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 33 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)  
34 (à partir de la délibération n° 2010-003)

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Votes : 35 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)  
36 (à partir de la délibération 2010-003)

Mme Laurence FINE est nommée secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon** : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Yvon AIGUIER (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Alain PROREL (représentant M. Mohamed DJEFFAL) – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Laetitia CODURI (représentant Mme Nicole GUERIN) – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE.

**Commune de Cervières** : M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération 2010-003).

**Commune de La Grave** : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

**Commune de La Salle les Alpes** : M. Alain FARDELLA – Mme Christine VALLA (représentant M. Philippe MICHELON) – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains** : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

**Commune de Montgenèvre** : M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache** : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André** : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX.

**Commune de Saint Chaffrey** : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés** : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène** : M. Xavier CRET.

**Commune de Villard Saint Pancrace** : Mme Laurence FINE – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR** : M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

## DELIBERATION N°2010-007 DU 9 FEV 2010

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES  
FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE – Commune de Cervières**

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

**Vu** la délibération du 14 décembre 2009 du Conseil Municipal de la Commune de Cervières,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 26 janvier 2010,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 28 janvier 2010,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

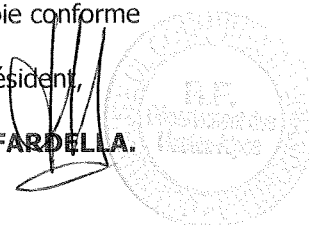
### DELIBERE

- Décide de répondre aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Décide de verser, au titre de ce Fonds de Concours, un montant de 3 954.00 € à la Commune de Cervières, au titre de l'achat d'un train de chenilles pour la dameuse des pistes de ski de fonds.
- Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif Général 2009, article 204, et sont prévus dans les crédits de report,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Pour copie conforme

Le Président,

**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 11 FEV. 2010

Date affichage : 12 FEV. 2010